

Pour toute demande de documentation et toute information relative à la performance énergétique des bâtiments, vous pouvez consulter le site portail de l'énergie en Wallonie : <http://energie.wallonie.be>



1. Coordonnées des intervenants

1.1. Déclarant(s)

Déclarant 1

Cette personne est la même que celle renseignée comme Déclarant dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne morale

Dénomination Maisons Baijot

Forme Juridique SPRL

légalement représentée par :

Mr Nom Marle Prénom Arthur

Fonction CEO

Rue rue de Malvoisin Numéro 38 Boite

Code Postal 5575 Localité Patignies Pays Belgique

Téléphone Fax

Courriel info@maisonsbaijot.be

Déclarant pour : Houyet-Chirennnes-PC03

**1.2. Responsable PEB**

Cette personne est la même que celle renseignée comme Responsable PEB dans la Déclaration PEB initiale.

Vous êtes : Personne physique

Numéro d'agrément PEB-01441

Mr	Nom	<u>Mennen</u>		Prénom	<u>Emmanuel</u>		
Rue	<u>rue des 4 Bras</u>				Numéro	<u>67</u>	Boite
Code Postal	<u>4550</u>	Localité	<u>Nandrin</u>		Pays	<u>Belgique</u>	
Téléphone				Fax			
Courriel	<u>e.mennen@hotmail.be</u>						

1.3. Architecte

Le responsable PEB renseigné ci-dessus assure également la mission d'architecte du projet.

1.4. Auteur d'étude de faisabilité

Le responsable PEB renseigné ci-dessus assure également la mission d'auteur d'étude de faisabilité.



2. Description du projet

2.1. Localisation des travaux

Rue rue des Chirennnes Numéro 39 Boite
Code Postal 5560 Localité Houyet Pays Belgique
Références cadastrales Division 1 Section C n°78 A 79 et 87 A

2.2. Nature du projet et exigences applicables

Nature du projet

Nom du bâtiment Maison unifamiliale Houyet-Chirennnes-PC03
Période du permis Du 11/03/2021 au 31/12/2025
Nature des travaux Bâtiment construit ou reconstruit

Exigences applicables

Nom de l'unité PEB	Destination de l'unité PEB	Exigences PEB à respecter conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/05/2014 et ses annexes						
		U/R	K < 35	Ew < 45	Es < 85	Ventil	Surch	Electr
Houyet-Chirennnes-PC03 Certificat : 20251111500564	Résidentielle (logement individuel)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-



2.3 Etude de faisabilité technique, environnementale et économique

L'étude de faisabilité a été réalisée via l'outil EF développé par la DGO4 : Oui

Technique	Etudiée ?	Intégrable ?	CO2 [kg/an]	Ep éco [kWh/an]	TR [an]	Retenue ?
Solaire photovoltaïque	☒	☐	-	-	-	-
Solaire thermique	☒	☐	-	-	-	-
Pompe à chaleur Air-	☐	-	-	-	-	-
Pompe à chaleur Sol-	☒	☐	-	-	-	-
Pompe à chaleur Air-Air	☐	-	-	-	-	-
Biomasse - Chaudière à	☒	☐	-	-	-	-
Biomasse - Poêle à	☐	-	-	-	-	-
Réseaux de chaleur	☒	☐	-	-	-	-
Cogénération HR	☐	-	-	-	-	-

Descriptif des techniques et des dispositifs envisagés en fonction des recommandations formulées dans l'étude de faisabilité :

-

Pièce justificative : Pièce jointe1



3. Liste des documents à joindre

☐ **Le rapport PEB**

qui reprend au minimum :

- le descriptif des mesures à mettre en oeuvre qui démontre que le projet pourra répondre aux exigences PEB ;
- l'estimation du résultat attendu du calcul de la performance énergétique du bâtiment.

☒ **Le rapport de l'étude de faisabilité technique, environnementale et économique**

qui reprend au minimum :

- la présentation des besoins énergétiques à satisfaire et les consommations d'énergie ;
- l'estimation du calcul de dimensionnement technique et les grandeurs de référence ainsi que les hypothèses de travail utilisées pour ce calcul ;
- le cas échéant, une évaluation des contraintes d'utilisation, notamment en terme de maintenance, de disponibilité et de type de combustible envisagé ;
- l'évaluation des économies d'énergie ;
- l'estimation du coût économique et du temps de retour.

☐ **Une copie de l'attestation ou du document permettant d'évaluer la pertinence de l'exception invoquée**

☐ **Une copie de l'Arrêté ministériel relatif au(x) concept(s) innovant(s) utilisé(s) dans le projet.**

☐ **Autre**

Description de la pièce jointe :

Remarque :

Les pièces justificatives des données techniques ne doivent pas être fournies systématiquement avec la déclaration PEB finale. Celles-ci doivent être conservées par le responsable PEB pendant 5 ans. Les différentes pièces justificatives devront être présentées à l'Administration sur simple demande de celle-ci pendant ce délai de 5 ans.

Nombre TOTAL de documents joints



4. Déclarations sur l'honneur et signatures

Déclarant 1

Je soussigné(e), Marle Arthur

représentant légal pour : SPRL Maisons Baijot

domicilié(e) / établi(e) rue de Malvoisin 38 à 5575 Patignies

assumant le rôle de : Déclarant

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB et d'électromobilité.

Date : 11 / 11 / 2025

Signature : _____

Responsable PEB 1

Je soussigné(e), Mennen Emmanuel

Numéro d'agrément : PEB-01441

domicilié(e) / établi(e) rue des 4 Bras 67 à 4550 Nandrin

assumant le rôle de : Responsable PEB, Architecte, Auteur d'EF

déclare que toutes les données reprises dans ce formulaire sont exactes et conformes aux mesures concrètes mises en œuvre afin de respecter les exigences PEB et d'électromobilité.

Date : 11 / 11 / 2025

Signature : _____



5. Protection de la vie privée

Comme le veut la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon :
Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.